

Les allocations familiales connaissent un grand bouleversement en Belgique. À partir du 1^{er} janvier 2019, chaque région disposera de son propre système avec ses propres montants:

une prime unique à la naissance et un montant de base mensuel, éventuellement majoré d'un supplément social. Les enfants nécessitant un soutien supplémentaire pourront toujours bénéficier d'allocations majorées. **Les familles pourront par ailleurs choisir elles-mêmes la caisse qui versera leurs allocations familiales.**



En tant que **parent**, vous souhaitez le meilleur pour votre enfant. Mais vous vous posez certainement de nombreuses questions auxquelles vous ne trouvez pas la réponse immédiatement.

Quels sont mes droits et mes obligations ? Ai-je rempli toutes les formalités administratives nécessaires ? Est-ce que je reçois bien toutes les allocations auxquelles j'ai droit ? Comment mon enfant peut-il réellement bénéficier de toutes les opportunités ?

Pour répondre à toutes ces questions – et bien d'autres –, vous pouvez compter sur Parentia.

Qui est Parentia ?

Parentia, la plus grande caisse d'allocations familiales en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie, est née de l'alliance entre les caisses d'allocations familiales

de Partena
d'Attentia
et de Future Generations

Que devez-vous faire en tant que parent ?

Il se peut que vous soyez déjà affilié(e) à l'une de ces caisses. Vous passerez alors automatiquement chez Parentia. Vous n'avez donc rien à faire.

Vous attendez un enfant ?
Demandez votre allocation de naissance chez Parentia.

Vous êtes affilié(e) à une autre caisse d'allocations familiales, mais vous aimeriez rejoindre Parentia ? Vous pourrez le faire dès 2020 en Flandre, 2021 en Wallonie et 2022 à Bruxelles.

Que vous apporte Parentia ?

Parentia met tout en œuvre pour offrir un service personnalisé et sans souci aux parents. Vous avez ainsi le temps de vous concentrer sur ce qui compte vraiment : le plein épanouissement de votre enfant.



Des versements ponctuels et corrects

Parentia veille chaque mois au paiement ponctuel de vos allocations familiales. Grâce à notre expertise, tant au niveau du système actuel que du nouveau, nous garantissons la continuité des paiements ainsi qu'un service proactif.

Des informations

Nous vous aidons volontiers pour tout ce qui a trait à l'administration de votre ménage. Quelles sont vos obligations ? Que devez-vous faire et quand ? Quels documents devez-vous avoir à portée de main ? À quelles allocations avez-vous droit ? Nous fournissons une réponse claire à toutes ces questions, en fonction de votre situation familiale. Nous faisons en outre le maximum pour que vous ayez le moins de démarches administratives à accomplir. Nous vous guidons et nous nous assurons que vous n'oubliez rien pour que tout soit en ordre.



De l'inspiration

Nous allons même encore plus loin. Lorsque leurs enfants grandissent, les parents sont parfois confrontés à des choix ou à des situations nouvelles. Ils se demandent aussi comment les aider ou les stimuler au mieux. Nous vous inspirons tout au long de l'évolution de vos enfants, avec des informations et des conseils pratiques, adaptés à leur âge.

Bienvenue chez Parentia

Vous avez encore des questions sur le passage vers le nouveau système de votre région ou sur les services offerts par Parentia ? **Nous sommes là pour que la transition se déroule sans accroc.**

CONSEIL

**Vous attendez un enfant ?
Demandez votre allocation
de naissance chez Parentia.**

Contactez-nous via :

www.parentia.be



parentia

Près des parents, dès les premiers instants.